



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Cabinet du Recteur

Affaire suivie par :
Service
correspondance
académique

☎ 04 93 53 72 24
cabinet-recteur@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Le Recteur de l'académie de Nice,
Chancelier des universités

à

Messieurs les représentants des sections
départementales du SNUipp-FSU des Alpes-
Maritimes et du Var

Nice, le 8 octobre 2018

Objet : votre courrier du 17 septembre 2018

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les consignes de sécurité adressées aux écoles et à leurs directeurs pour l'année scolaire 2018/2019.

Ma circulaire du 4 juillet dernier relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2018 fait suite aux instructions adaptant la posture Vigipirate Été rentrée 2018 reçues du ministère le 14 juin 2018.

En effet au regard du maintien sur l'ensemble du territoire national du niveau « Sécurité renforcée – risque attentat », j'ai souhaité que des consignes soient à nouveau adressées à l'ensemble des personnels d'encadrement des établissements scolaires.

S'agissant de la prévention des risques et de la préparation des établissements scolaires, je vous confirme qu'il est demandé que soient réalisés durant le mois qui suit la rentrée un exercice évacuation incendie et avant les vacances de Toussaint deux exercices, un pour chaque plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en l'espèce le plan « risques majeurs » et le plan « attentat-intrusion ».

Les outils numériques déployés à cette rentrée ont été développés pour répondre à une demande d'accompagnement dans la rédaction du PPMS attentat intrusion. L'outil permet un traitement simplifié du dossier sécurité et sûreté, un seul formulaire pré-rempli générant les trois documents que sont les PPMS « risques majeurs », « attentat-intrusion » et le diagnostic sécurité.

Toutefois il a été indiqué aux établissements qui avaient déjà mis à jour leurs PPMS ou réalisé leur diagnostic sécurité qu'il leur était possible de déposer les documents à jour sur la plateforme dédiée sans devoir obligatoirement recourir au formulaire.



Je souhaite que l'ensemble des consignes adressées directeurs d'écoles permettent une réflexion rationnelle sur la gestion des risques car la sécurité dans les établissements scolaires est une priorité absolue. Et je sais compter sur la parfaite implication de toutes et tous pour assurer la sécurité des élèves qui nous sont confiés.

2 / 2

Le Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités de Nice et de Toulon

Emmanuel ETHIS